

Au cours de mes déplacements, j'ai beaucoup vu et j'ai compris plus de choses que je n'en dis. Je me suis souvent trouvé en danger de mort, mais je m'en suis tiré grâce à mon expérience. (Si 34, 12-13)

C'est probablement le témoignage que pourraient nous partager bien des personnes qui ont vécu l'expérience de l'exil volontaire ou forcé.

Qui sont ces personnes venues d'ailleurs dans l'espoir de trouver une vie meilleure et plus pacifique au sein d'une nouvelle communauté?

On les décrit d'abord comme des personnes résidentes permanentes ou temporaires, réfugiées, en demande d'asile, sans statut.

Prenons le temps de clarifier un peu ces termes.

Un résident permanent est une personne qui a obtenu la permission du gouvernement de demeurer de façon permanente au Canada.¹ Cette personne peut demander de devenir citoyenne canadienne après un certain temps de résidence au Canada.

Un résident temporaire est autorisé à rester au Canada pour une période de temps limitée. Il a un visa pour étudier, pour travailler ou pour visiter le Canada.

Le statut de réfugié est accordé aux personnes qui ont démontré qu'elles sont à risque de persécution dans leurs pays et ont besoin de la protection du Canada.

Le demandeur d'asile est une personne qui a déposé une demande de protection comme réfugié et qui attend la décision.

Lorsqu'une personne n'a pas l'autorisation de rester au Canada, ou que sa période d'autorisation est expirée, elle est sans statut.

Voilà pour les statuts. Mais au-delà de ceux-ci, ces personnes arrivent avec un bagage de vie qui leur est propre.

Chaque histoire est différente. Les raisons de quitter son pays natal ou d'adoption sont multiples.

Une bonne proportion d'immigrants sont admis au Canada en raison de leurs diverses compétences qui enrichissent le marché du travail. On parle d'immigrants économiques.

Le Canada a aussi accueilli au fil des ans des personnes en quête de conditions de vie plus sécuritaires après avoir fui leur pays dévasté par des conflits armés ou des catastrophes climatiques. Ainsi, une proportion plus importante de personnes en demande d'asile ont franchi nos frontières dernièrement, le plus souvent avec des ressources limitées.

À Laval, un peu plus de 30% de la population est issue de l'immigration, selon le dernier recensement.²

Alors que persiste une crise du logement, les intervenantes et intervenants du milieu communautaire lavallois ont fort à faire, pour trouver un lieu de résidence adéquat, des meubles et des biens de première nécessité pour les plus vulnérables. Nous saluons l'engagement indéfectible de toutes ces personnes qui manifestent une bienveillance sans limite à l'égard des nouveaux arrivants désireux d'intégrer nos communautés.

Laval accueille également des travailleurs et travailleuses temporaires, notamment pour prêter main-forte aux producteurs agricoles. Leur dur labeur nous offre la possibilité de garnir nos assiettes tout au long de l'année. Nous pouvons les remercier pour ce travail essentiel.

Soulignons, en terminant, le courage et la détermination de ces gens venus d'ailleurs. Portons l'espérance de construire ensemble un avenir meilleur.

Hélène Prévost, agente de pastorale sociale
Avec les membres du comité porteur

¹ Les passages en italique sont extraits du document d'Éducaloi, *Les statuts d'immigration et les mesures sociales*, juillet 2022

² <https://www12.statcan.gc.ca/>